

Les soins de santé à but lucratif

L'assurance-maladie existe depuis 50 ans au Canada. Ce régime public assure l'accès aux services médicaux et hospitaliers sans égard à la capacité à payer. Au cours des dernières années, la privatisation et la prestation à but lucratif de services de santé ont sournoisement fait leur place au Canada, et on doit maintenant composer avec la facturation illégale, une diminution de la qualité des soins, des tests médicaux inutiles, et une pression exercée sur les patients pour qu'ils achètent les soins.

88 cliniques privées au Canada ont facturé illégalement des patients. – Coalition ontarienne de la santé, 2017

\$ Les cliniques à but lucratif du pays facturent illégalement les patients ou leur font croire qu'ils doivent payer pour des services couverts par le régime public.

\$ Des centres à but lucratif d'imagerie diagnostique se sont établis en Saskatchewan et au Manitoba. Bien qu'ils fournissent moins d'images que les nouveaux appareils d'IRM du secteur public, les gouvernements provinciaux en font la promotion en les qualifiant « d'innovation » dans la prestation des soins de santé.

\$ Un médecin de la Colombie-Britannique poursuit la province en faisant valoir l'argument selon lequel les médecins ont le droit de facturer le système public et le patient pour la même intervention. Il fait valoir que les honoraires privés ne devraient pas être plafonnés et que les médecins peuvent facturer toute somme que le marché peut assumer.

\$ Les cliniques « boutiques » sont chose commune dans les grandes régions urbaines. Elles exigent fréquemment des tests médicaux inutiles pouvant faire plus de tort que de bien.

\$ L'industrie à but lucratif de cueillette du plasma a ouvert des cliniques au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan et prévoit en ouvrir davantage. Des collectivités vulnérables sont ciblées et les gens sont payés pour leur plasma sanguin qui est ensuite vendu sur les marchés internationaux.

\$ Pendant des années, au Québec, les patients se sont vus facturés des services, notamment des gouttes ophtalmiques (jusqu'à 300 \$), l'insertion d'un dispositif intra-utérin (jusqu'à 200 \$), et des instruments et des médicaments pour une colonoscopie (500 \$).

Rôle et responsabilité du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de superviser et de mettre en application la *Loi canadienne sur la santé*. Les provinces et les territoires doivent offrir les services de santé nécessaires en respectant les conditions suivantes : administrés par l'État, universalité, intégralité, transférabilité et dispensés sans frais modérateurs ou surfacturation. Les provinces et les territoires doivent également éviter les frais d'utilisation et la surfacturation. Si les provinces ne respectent pas ces principes, le gouvernement fédéral peut suspendre le financement des soins de santé.